



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

135^{ème} ASSEMBLEE DE L'UIP ET REUNIONS CONNEXES

Genève, 23 - 27.10.2016

Débat paritaire

Harcèlement et violence à l'encontre de parlementaires : Enjeux et réponses

organisé par le Forum des femmes parlementaires

Mercredi 26 octobre 2016
11 h – 13 h, Salle 2, niveau 0, CICG

A l'occasion de la 135^{ème} Assemblée, le Forum des femmes parlementaires organisera son deuxième débat paritaire sur le thème *Harcèlement et violence à l'encontre de parlementaires : enjeux et réponses*.

Le principe du débat paritaire est de promouvoir le dialogue entre femmes et hommes au sein de l'UIP et de les inciter à débattre ensemble de questions d'intérêt commun en intégrant la dimension du genre dans leur analyse et en se demandant à chaque fois si les expériences des hommes et des femmes se distinguent du point de vue des situations, des rôles et de l'influence exercée, ainsi qu'en réfléchissant à des solutions qui permettraient de faire avancer la cause de l'égalité des sexes. Le nombre d'hommes et de femmes s'exprimant au cours des débats étant équivalent, les avis et l'expérience, différents mais complémentaires, des deux sexes apparaîtront ainsi clairement, ce qui garantira l'intégration de la perspective de l'égalité hommes-femmes dans les discussions. Les délégations sont donc invitées à être représentées à ce débat par des participants hommes et femmes.

La protection des droits des parlementaires figure parmi les conditions essentielles de la démocratie. Elle permet à ces derniers de remplir leurs fonctions et en particulier de défendre et de promouvoir les droits de l'homme et les libertés fondamentales dans leurs pays respectifs. Le parlement contribue à la protection des droits des parlementaires en étant l'espace de la représentativité et de la confrontation pacifique des idées plurielles. En étant un lieu où les conflits sont résolus par la parole et non par la violence, il fournit à ses membres le cadre nécessaire pour jouer leur rôle en toute liberté et sécurité. Ainsi, il est garant de la liberté d'expression, essentielle au travail des parlementaires, tout en bannissant les insultes, les propos haineux et la violence. L'institution parlementaire doit aussi veiller au respect des droits de l'homme et des libertés de toute personne, y compris les parlementaires, dans les autres lieux de délibération et de confrontation politiques, et dans la société en général. Cet équilibre reste néanmoins fragile et est parfois mis à mal. Comment parler alors de démocratie quand sévit la violence en politique, quand les libertés et les droits individuels sont bafoués, y compris le droit de participer pleinement, librement et en toute sécurité aux processus politiques ?

La discussion portera sur les comportements agressifs, les intimidations et les actes de violence auxquels les parlementaires, hommes et femmes, peuvent être confrontés au cours de leur mandat, tant dans l'enceinte du parlement, que dans d'autres lieux publics et politiques, dans leur vie privée mais aussi dans de nouveaux espaces que sont Internet et les réseaux sociaux. Les participants seront entre autres encouragés à analyser ces expériences de violence vécues en tant qu'hommes ou femmes politiques pour déterminer comment elles se distinguent, tant du point de vue des situations et des motifs que des solutions pour y faire face et en assurer la prévention.

#IPU135

Le débat s'appuiera sur le travail du Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP, qui célèbre cette année son 40^{ème} anniversaire. Le Comité s'est penché en 2015 sur les cas de 320 parlementaires qui ont fait l'objet de violations de leurs droits fondamentaux et de mesures arbitraires qui entravent l'exercice de leurs fonctions. Parmi ces cas, 37 concernent des femmes parlementaires.

Le débat sera ouvert par un exposé présentant des observations générales et des leçons à tirer des cas de parlementaires qui sont actuellement examinés par le Comité. On présentera également en ouverture du débat les résultats d'une étude récente de l'UIP mettant en lumière des exemples de résistances qui ont pu nuire à l'entrée des femmes en politique, parmi lesquels des comportements inacceptables comme des insultes et propos sexistes, des menaces ou du harcèlement. Ce type de comportement à l'encontre des femmes parlementaires existe, à des degrés différents, dans tous les pays du monde et affecte un nombre significatif de femmes élues.

Par la suite, la discussion mettra en relief les différentes natures du harcèlement et de la violence à l'encontre de parlementaires et leurs interrelations : violence perpétrée en raison d'idées, d'opinions ou d'une appartenance politiques ; attitude et violence sexistes qui ont pour conséquence de décourager les femmes qui font de la politique ou qui souhaiteraient en faire ; violence de la part d'individus agressifs et mécontents.

Les parlementaires seront invités à débattre des questions-clés suivantes :

- Diriez-vous que le travail de parlementaire est dangereux – dans l'enceinte du parlement ? Dans d'autres espaces publics ou politiques ? Dans le cadre de la vie privée ?
- Avez-vous constaté un changement dans la manière dont sont traités les parlementaires ? Avez-vous noté de nouvelles formes de harcèlement ou de violence ?
- Pensez-vous que la manière dont les parlementaires hommes et femmes sont touchés par les actes de harcèlement ou de violence est similaire en ce qui concerne :
 - La façon dont ces actes sont commis ?
 - Les auteurs de ces actes ?
 - Les endroits où ces actes sont commis ?
- Avez-vous l'impression que certaines formes d'"inconduite" sont ressenties comme faisant partie de la manière de faire de la politique ?
- Quelles sont les répercussions du harcèlement et de la violence sur le rôle et le travail de parlementaire, le fonctionnement du parlement et la démocratie ?
- Quelles solutions et bonnes pratiques disponibles –déjà en place ou devant être renforcées – permettraient de lutter contre le harcèlement et la violence à l'égard des parlementaires ?

Ce débat sera animé par un parlementaire qui posera les questions clés aux intervenants avant de demander l'avis des participants à la réunion. Il n'y aura pas de liste officielle d'orateurs et les participants seront priés de demander la parole en levant simplement la main. Pour préserver le caractère interactif du débat, il est vivement déconseillé de prononcer un discours préparé à l'avance. Dans un souci d'équilibre paritaire du débat, le groupe des intervenants sera composé d'un nombre égal d'hommes et de femmes, et l'ordre dans lequel les participants seront invités à intervenir dans la salle tiendra également compte de cette exigence.

Modérateur: M. Mutula Kilonzo Junior, membre du Sénat (Kenya)

Déclarations liminaires:

- Un point de vue du Comité de l'UIP des droits de l'homme des parlementaires.
Présenté par M. Rogier Huizenga, Directeur du Programme des droits de l'homme
- Résultats de l'enquête de l'UIP sur le sexisme, le harcèlement et la violence à l'égard des femmes parlementaires
Présentés par Mme Kareen Jabre, Directrice de la Division des programmes

Intervenants :

- Mme N. Luo, parlementaire (Zambie)
- M. Sven Spengemann, membre de la Chambre des Communes (Canada)
- Mme Edith Mendoza Fernández, membre de la Chambre des Députés (Bolivie)